

*Immigration—Loi*

Je tiens à insister sur une partie du discours du député, dont j'ai déjà parlé. Il a parlé des «autres personnes tout à fait sincères et compréhensives qui consacrent une bonne partie de leur vie à tenter de faciliter l'entrée au Canada de réfugiés légitimes». J'insiste bien sur le fait que le député parlait des réfugiés légitimes. Selon lui, les bonnes intentions et la compréhension constitueront donc le critère d'exemption de l'application de la loi. Depuis quand adoptons-nous ce genre de critères relatifs pour décider si nous devons ou non nous conformer à la loi? Il existe dans notre société toutes sortes de gens remplis de bonnes intentions et pleins de compassion. Ils sont assujettis à la loi au même titre que les autres. Qui prétend qu'il existe au Canada des groupes spéciaux auxquels on doit accorder un traitement de faveur?

Le fait est qu'au Canada, il se peut qu'il y ait de grands désaccords sur le système de valeurs qui est le nôtre et qui guide notre empathie ou nos bonnes intentions. Il existe bien des échelles de valeurs qui favorisent notre empathie ou y nuisent. Tout dépend quelles sont nos notions ou comment notre empathie ou nos bonnes intentions se traduisent dans les faits.

Je tiens à signaler au chef du Nouveau parti démocratique qu'ironiquement, ces réfugiés légitimes dont il parle, fuient, en fait, des sociétés qui imposent une notion qu'il propose maintenant. Ils fuient, par exemple, l'étatisme. Qui nous dit que dans les pays dictatoriaux où l'étatisme règne, les dirigeants n'ont pas nécessairement de bonnes intentions, car leur sens des bonnes intentions est tout à fait différent du nôtre? Étant donné que leurs intentions ont plus d'importance que la loi et les tribunaux, ils peuvent agir comme bon leur plaît à l'égard des citoyens de leur pays. Chose certaine, le chef du Nouveau parti démocratique n'imposerait pas au Canada une notion selon laquelle les caprices de quelques-uns qui arrivent à se hisser au haut de l'échelle passent avant la volonté des Canadiens. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Manifestement, nous sommes tous assujettis à la loi et aux tribunaux qui nous protègent en vertu de cette loi. On ne peut se fier uniquement sur les bonnes intentions et sur l'empathie des gens. Je tiens à rappeler à mes collègues que l'empathie et la conscience sont probablement nos deux facultés les plus malléables. Notre conscience et nos réactions motivées par l'empathie dépendent des notions que nous nous inculquons.

● (1250)

Je voudrais soulever mon troisième point, concernant la question de sécurité laissée aux tribunaux, car je vois que le temps me presse. Le chef du Nouveau parti démocrate a ajouté:

Ce changement serait mauvais pour deux raisons. Premièrement, c'est le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité qui est spécialisé dans l'évaluation des risques pour la sécurité... cependant, le gouvernement ne veut pas les utiliser, mais préfère confier cette responsabilité à la Cour fédérale...

Ce n'est rien de moins qu'induire les gens en erreur. Il se peut que la procédure ait changé, mais je voudrais rappeler

aux députés que l'article 4 du projet de loi modifie le paragraphe 41(1) de la Loi, afin qu'il se lise comme suit:

Par dérogation à la présente loi, le ministre et le solliciteur général, s'ils sont d'avis, à la lumière de rapports en matière de sécurité ou de criminalité qu'ils détiennent, qu'une personne, à l'exception d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent, est une personne visée à l'un des alinéas 19(1)d), e), f) ou g), ou 27(2)c), peuvent signer et remettre une attestation à cet effet à un agent d'immigration, un agent d'immigration supérieur ou un arbitre.

Le fait est que les tribunaux seront en possession des preuves à cause des rapports en matière de sécurité ou de criminalité qui auront été remis au solliciteur général (M. Kelleher) et au ministre de l'Immigration (M. Bouchard). Ceux-ci pourront signer ou non une telle attestation à la lumière des faits qui leur auront été transmis. Le chef du Nouveau parti démocratique a donc tort de dire que le gouvernement ne veut pas avoir recours à des experts et veut se décharger de sa responsabilité sur la Cour fédérale.

Le fait est que la Cour suprême et la Charte nous donnent la meilleure protection du monde dans notre système judiciaire. J'ose croire que le chef du Nouveau parti démocratique fait confiance à la Cour fédérale pour protéger ceux qui font l'objet d'une enquête et qui risquent l'expulsion sur les conseils des ministres. Ce seront les tribunaux qui décideront si les ministres ont raison ou non.

Nous avons entendu dire à maintes reprises que de faux réfugiés et des terroristes voulaient entrer au Canada en réclamant le statut de réfugié. Il importe cependant que le Canada conserve sa riche tradition de compassion pour les déshérités et les persécutés.

La décision rendue par la Cour suprême dans le cas Singh il y a deux ans voulait dire essentiellement que 5 milliards d'étrangers auraient droit à la protection de la Charte s'ils arrivaient au Canada en réclamant le statut de réfugié. C'est ce que cette décision voulait dire. Nous devons maintenir notre tradition et protéger les déshérités et c'est ce que nous comptons faire.

Je rappelle aux députés que c'est le gouvernement actuel qui est venu au secours des Asiatiques abandonnés dans la mer de Chine en 1979. C'est le gouvernement actuel qui a décidé que si les organismes du secteur privé et les groupes religieux acceptaient de parrainer ces réfugiés, le gouvernement contribuerait un montant équivalent. C'est l'un des meilleurs programmes que nous ayons mis sur pied au Canada pour nous occuper des réfugiés. Tout le monde y a participé.

Même si nous prenons toujours la part des réfugiés, nous devons aussi défendre les intérêts du Canada. Nous devons décider quel genre de pays nous voulons et comment le protéger pour accueillir ces réfugiés. Si nous permettons que l'on contrevienne à nos lois et qu'on se soustraie à notre système d'immigration; si nous permettons que ceux qui ne partagent pas nos valeurs morales portent atteinte à notre sens de la justice, nous n'aurons pas un pays invitant pour les réfugiés. Nous devons donc défendre les intérêts du Canada tout autant que ceux des réfugiés.